

PRACTIC



VOTRE FICHE PRATIQUE | RESTAURATION

PROROGATION
DES TITRES-RESTAURANT

CE QU'IL FAUT SAVOIR

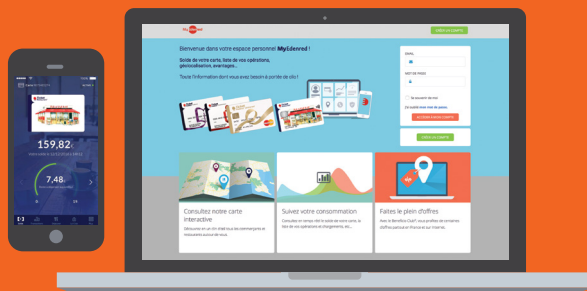


Avec la signature de l'accord collectif sur les titres-restaurant du 6 novembre 2015, la CFDT Cheminots a obtenu un nouvel acquis pour les agents qui n'ont pas accès à un restaurant d'entreprise. Si lors des négociations de 2015 leur nombre était estimé à 13 000, aujourd'hui il s'agit d'environ 22 000 cheminots bénéficiaires. Tous les agents disposant des titres-restaurant ont jusqu'au 28 février prochain pour les consommer.

Le report des droits acquis au titre de l'année 2017 et non utilisés doit être fait individuellement par chaque agent entre le 1^{er} et le 15 mars 2018. **Explications.** ☺☺☺



LA PROROGATION DÉMATÉRIALISÉE | QUE FAIRE ET QUAND ?



croix-rouge française

Je suis agent ayant bénéficié des titres-restaurant en 2017 et je n'ai pas consommé tout le montant acquis. **Je me rappelle que j'ai jusqu'au 28 février 2018 pour tout utiliser.**

Entre le 1^{er} et le 15 mars 2018, je me connecte à mon compte mobile Edenred ou sur www.myedenred.fr et je fais une demande de report du montant restant de 2017 en 2018. **Passé ce délai et sans action de ma part, je perds les titres-restaurant non consommés.**

Lors de ma demande de report, j'ai la possibilité de donner tout ou une partie du montant restant à la Croix rouge Française. **Ma demande sera traitée entre le 16 et le 31 mars 2018, quelle que soit mon option.**

BREF HISTORIQUE SUR LA MISE EN PLACE DES TITRES-RESTAURANT

L'accès à une restauration à prix abordable et égalitaire pour l'ensemble des cheminots du Groupe public ferroviaire est l'un des engagements phares de la CFDT. Il fait partie du programme des *10 engagements pour changer le quotidien des cheminots*.

La CFDT a été la seule organisation syndicale non pas à promettre, mais à s'engager à mettre en place les titres-restaurant pour tous les agents qui ont une coupure entre deux séances de travail, qui ne bénéficient pas d'une allocation de panier et qui ne disposent pas d'un restaurant d'entreprise à proximité du lieu de travail, c'est-à-dire à dix minutes de marché à pied. Pour rappel, en 2015, seulement 10 % des cheminots avaient accès à une cantine.

Il est également à rappeler que les négociations ont été difficiles et que depuis 2006 la CFDT s'est retrouvée souvent seule à porter cette exigence. En effet, on ne peut pas ne pas se souvenir de la position des autres organisations syndicales à l'heure où la bataille pour cet acquis se jouait : lors de la réunion de négociations du 22 octobre 2015, Sud-Rail n'a pas partici-

pé, raison pour laquelle, bien qu'elle voulait dénoncer cet accord en tandem avec la CGT, elle n'a pas eu le cadre légal pour le faire.

Quant à la CGT, elle a gardé le silence absolu sur ce sujet et a décidé de dénoncer l'accord sur les titres-restaurant le 18 novembre 2015 au soir, à la veille des élections, une fois que les cheminots avaient déjà voté par correspondance.

QUELLE EST LA SITUATION AUJOURD'HUI ?

L'accord sur les titres-restaurant a été mis en place avec un différé de 20 mois, en raison d'un litige sur l'appel d'offres. Afin de compenser ce retard, la subvention de l'entreprise a été portée temporairement à 60 %. Il est prévu que ce pourcentage baisse de 10 % à partir du 1^{er} septembre prochain afin que les cotisations patronales et salariales soient égales. ●●



Pour bénéficier des titres-restaurant, les cheminots doivent en faire la demande chaque année. Ce dispositif leur offre plus de pouvoir d'achat.



Pour que l'offre de restauration soit réellement égalitaire pour tous les agents, la CFDT demande que les restaurants d'entreprise soient gérés par le Groupe public ferroviaire et pas par les CE comme c'est le cas à présent.

© InfoCom **FGTE CFDT Cheminots** 2018 | Premier rédacteur graphiste **Antonio-Bernard Tudor** | Crédit photo **Luis Molinero - Freepik, D. R. & Flaticon**

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC



SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



CFDT CHEMINOTS L'APPLI'
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS & PUBLICATIONS
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/